

#ETUDIANT #RENTREEUNIVERSITAIRE #ASSURANCEMALADIE #FIERSDEPROTEGER

Rentrée universitaire 2022 : les réflexes à aborder pour être bien remboursé par l'Assurance Maladie !

A partir de 18 ans, et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, des démarches sont à effectuer sans tarder pour continuer à recevoir ses frais de santé :

- Mettre à jour **sa carte Vitale**.
- Télécharger **l'appli ameli** (disponible sur AppStore et Google Play) pour se connecter à son compte personnel ameli. Pour tout savoir sur le compte ameli, découvrez la vidéo suivante :
[\[DÉMARCHES\] Vos démarches santé en ligne - YouTube](#)
- Choisir un **médecin traitant**, si ce n'est pas déjà fait. Sur présentation de sa carte Vitale, le médecin pourra effectuer la déclaration en ligne et la transmettre directement à la CPAM.
- Vérifier ses **coordonnées bancaires** (RIB) et, si besoin, les modifier **sur l'appli ameli**.
- Vérifier votre rattachement à une **complémentaire santé** (famille ou autre). En cas de ressources modestes, il est possible d'évaluer en ligne son droit à la complémentaire santé solidaire sur le simulateur de droits : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>
La C2S est une complémentaire santé, avec ou sans participation financière, qui peut être attribuée en fonction des revenus. Il est possible de transmettre sa demande de complémentaire santé solidaire via son compte ameli :
<https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?somtc=true>



Plus d'infos ? Consultez les supports d'information mis à votre disposition sur ameli.fr :
<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant#presdechezvousimple>

Septembre 2022